Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 13 chaaben 1440
19 avril 2019

N° 47

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1834**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1834**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1840**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1846**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1847**
Avis aux créanciers..... **1855**
Convocations
Sociétés anonymes **1856**
Sociétés à responsabilité limitée **1862**
Autres sociétés **1862**
Actes Administratifs
Avis au public **1863**
Divers
Avis au public..... **1863**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'un groupement

Nom du groupement : Groupement l'espoir pour la femme rurale

Siège : El Messâdine, Km 32, Borj El Amri - 1113 Manouba

Objet du groupement : Développement social et économIque.

Objectifs du groupement : Exploitation et valorisation des ressources naturelles, amélioration des circuits de commercialisation des produits féminins aux marchés internes et externes, encadrement et appui aux adhérentes.

Comité Directeur :

1- Présidente : Mme Teheni Brahmi ep Jlassi

2- Trésorière : Mme Lara Jlassi

Dépôt et autorisation : Autorisation du gouvernorat de la Manouba du 8/3/2019 sous le n°02/2019.

2019T00655SODB1

Création d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement El Alanda 2 Ennadhour

Catégorie : Groupement d'eau.

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : Ennadhour Gafsa Sud.

Reçu du dépôt : N°497 du 13/3/2017.

Comité :

Président : Mr Khedhir Omar.

Trésorier : Mr Sliman Mohamed Salah.

2019D00051SODB1

Création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture et la pêche

Nom du groupement : complexe de développement soudga albhirine

Date de la déclaration : 14 mars 2019 sous le numéro 207

Siège social : El Bherine

Périmètre d'intervention: El Dkhila-Sodgua Bayadh

Le nom du président : Sandessni Ramzi titulaire de la carte d'identité n°04539668 délivrée à Tunis le 14/7/2016.

Objet du GDAP :

1) La protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde.

2) L'équipement du périmètre d'intervention en équipement et infrastructures de base agricoles et rurales.

3) La participation à l'encadrement des adhérent et leur orientation vers les techniques agricoles les plus faibles pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et vers le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage.

4) L'aide des organismes concernés à l'apurement des situations agraires.

5) L'établissement des relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers.

2019F00035SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

STB MOYENS GENERAUX (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : N°1358262L

Matricule fiscal : 1358262L/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00544253-83

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le lundi 1er avril 2019, enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis, le 02 avril 2019 sous le n°19801300 - Quittance n°M030523, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 5 avril 2019 sous le n°201916774, il a été décidé ce qui suit :

1) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2018.

2) Approbation des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du Code des Sociétés

Commerciales.

3) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018.

4) Affectation des Résultats au titre de l'exercice 2018.

5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

6) Détermination des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2018.

2019T00648SANB2

Notice d'Information conformément aux dispositions des articles 164 et 302 du code des sociétés commerciales

Réduction du capital

Raison sociale : innovest sa

Siège social : Immeuble rosalys bloc A 2ème étage Lac II Tunis 1053

Matricule fiscal : 1175021EMN000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2018 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Lac Tunis le 4 décembre 2018 sous le n°1879352, dont une copie a été déposée au greffe du registre national des entreprises en date du 3 Mars 2019 sous le n° 201911700, il a été décidé ce qui suit :

La réduction du capital de 6000 000TND à 4800 000TND à travers le remboursement de 120 000 actions par la valeur nominale 10 TND.

2019T00652SANB2

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 CSC)

Société MEUNIERE TUNISENNE

Société anonyme

Au capital de 12 767 537,500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassâa Ben Arous

Registre de commerce : B181821998

Matricule fiscal : 2540 JPM 000

Forme : Société Anonyme.

Augmentation de capital social d'un montant de : vingt sept millions de dinars (27 000 000 DT) en numéraire, à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèces et conversion de créances.

Siège social : Zone Industrielle, Bir Kassâa, Ben Arous.

Objet social : Production de la semoule et de la farine.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le projet initial de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'AGE tenue le 21/12/2018 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous le 27/12/2018 sous le numéro AC022452018. L'additif rectificatif qui a fait l'objet du procès-verbal de l'AGE tenue le 12/03/2019, a été déposé au registre national des entreprises le 15/4/2019 sous le numéro : AC02592019

Nombre d'actions à souscrire : Deux millions cent soixante mille (2 160000) actions d'une valeur nominale de 12,500 dinars à libérer intégralement lors de la souscription par versement en espèces et par conversion de créances et qui seront réservées aux actionnaires; la Société MC II PASTA LTD et la société la FINANCIERE WIDED SICAF SA.

La valeur nominale des actions à émettre : 12,500 dinars l'action.

Apport en nature : Aucun apport.

Avantages particuliers : Aucun avantage.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

Dépôt des fonds : Les fonds provenant des libérations en espèce, seront logés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès d'ATTIJARI BANK (Ben Arous) sous le n°04908079005714377803.

Délai de souscription : Deux (02) mois à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2019R01109SANB2

MERSA

S.A au capital de 3.035.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Grombalia

Matricule Fiscal : 539058/H/A/M

RC : B11211997

CNSS : 00235705-92

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01/02/2019, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 22/3/2019 quittance n°M025889 ; enregistrement n°19500778 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Grombalia le 28/3/2019, Quittance n°AC07502019 il a été décidé :

Projet d'augmenter le capital social de 50.000 Dinars pour le porter de 3.035.000 Dinars à 3.085.000 Dinars et ce à travers l'entrée d'un nouvel actionnaire non résident "Société Mersa International".

Cette augmentation se fera en numéraires par l'émission de 500 nouvelles actions

2019R01117SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 15.600.000 Dinars divisé en 1.560.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B. T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

R.C. : B0537632004

MF: 014237T AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0007126466

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 10 avril 2019, enregistré à la recette des finances 18, Rue Arbi Zarrouk - Béja le 11 avril 2019 sous le n° 19701903 - Quittance n°M024630, il a été décidé que le capital de 15.600.000 dinars, divisé en 1.560.000 actions de 10 dinars chacune entièrement souscrites et libérées, soit porté à 18.861.000 dinars par l'émission en numéraire de 326.100 actions nouvelles de 10 dinars chacune à souscrire et à libérer totalement à la souscription.

La souscription aux 326.100 actions nouvelles sera réservée en priorité aux détenteurs des 1.560.000 actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible, qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit de souscription se fera conformément aux prescriptions légales et s'effectuera de la manière suivante :

- A titre irréductible :

A raison de 1087 actions nouvelles pour 5200 anciennes. Ceux des actionnaires qui n'auraient pas un nombre entier d'actions nouvelles pourront acheter ou vendre en Bourse les droits de souscription rompus sans qu'il puisse résulter une souscription indivise, la société ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits de souscription à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de droits de souscription en Bourse pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant le nombre d'actions nouvelles qui n'auront pas été éventuellement absorbées par les demandes de souscription, à titre irréductible, et au prorata du nombre de droit de souscription exercé par le souscripteur à ce titre.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits, à titre irréductible, dans les quinze jours de la date de publication de la notice d'information au JORT et, à titre réductible, à partir de la clôture de la souscription à titre irréductible.

Par conséquent, l'article 6 des statuts sera modifié comme suit :

«Le capital social est fixé à 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 Dinars chacune, entièrement libérées»

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des Entreprises de Béja le 15 avril 2019 sous le n°AC05602019.

Banque dépositaire des fonds : Arab Tunisian Bank - Béja

Compte indisponible n°01 006035119200098928.

2019R01129SANB2

Société OUR.CO Tourism Service Consortium

Société anonyme

Au capital de 1.000. 000 D

Siège social : Access Building, Rue des Iles Canaries, 1053 Lac 2, Tunis

RC : B01143242014

MF : 1359029H/A/M000

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 26 septembre 2018, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26 septembre 2018, sous le n°18303076, quittance n°M048309, la Société Générale d'Investissement Touristique «SOGIT» société anonyme au capital de 8.990.040 Dinars, ayant son siège social au Nord Hilton, rue Micipsa Bloc E3 4ème Etage, 1002 Tunis, inscrit au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B013383200, a donné en location gérance à la société OUR CO Tourisme Services Consortium, société anonyme au capital de 1.000.000 Dinars ayant son siège social à l'Immeuble Acces Building Rue des Iles Canaries Les Berges du Lac 2 - 1053 La Marsa.

La totalité du fonds de commerce exploité dans l'hôtel dénommé «Hôtel El-Mansour» sis à la zone touristique Mahdia, catégorie 4*.

Ladite location gérance est consentie et acceptée pour une période entière, consécutive et renouvelable de trois (03) ans commençant le 1er Janvier 2019 et finissant le 31 décembre 2021.

2019S00543SANB2

Société CHAHIA

SA, au capital de 66 680 000,000 DT

Siège social : Route de Sidi Selem Km 1.5- Sfax

Identifiant Unique : N°537298P/P/M/000

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 28/01/2019 enregistré à la recette d'enregistrements des actes de sociétés de Sfax, le 7/3/2019 sous le n°19801171, quittance n°M001260, il a été décidé d'une part de déléguer le pouvoir de signature séparée à Mr Hatem Chaabouni et le pouvoir de signature séparée à Mr Amin Mrabet, et d'autre part, il a été décidé ainsi de déléguer le pouvoir de signature conjointe à Mr Hichem Mami et Mr Sami Bougobba.

2019X00576SANB2

Réduction et augmentation du capital

Société DES SERVICES DES HUILERIES

S.A. au capital de 758 380 dinars

Matricule fiscal : 418169 S/P/M/000

N° Employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 3013 Sfax

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet

2018 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 12 février 2019 quittance n°M000819 enregistrement n°19500764, il a été décidé :

- La réduction du capital social de la société d'un montant de 455.028 dinars, et ce par la résorption partielle, des pertes cumulées au 31 décembre 2017, et la baisse de la valeur nominale de l'action de 10 dinars à 4 dinars pour porter le capital de la société à 303.352 dinars divisés en 75838 actions d'une valeur nominale de 4 dinars chacune.

- L'augmentation du capital social par le prélèvement d'une valeur de 24 000 dinars sur le compte dépôts et cautionnements reçus, enregistrés sur les comptes de la société arrêtés au 31 mai 2018 détaillés comme suit :

1) 9 600 dinars pour l'augmentation du capital social de la société par la création de 2 400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 4 dinars chacune, par l'acceptation de 12 nouveaux actionnaires en octroyant à chacun d'eux 200 actions d'une valeur nominale de 4 dinars chacune avec le désistement des anciens actionnaires de leur droit préférentiel de souscription, pour porter le capital de la société de 303352 dinars à 312952 dinars divisés en 78238 actions d'une valeur nominale de 4 dinars chacune.

2) 14 400 dinars à titre de prime d'émission en faveur de la société de 6 dinars pour chaque action, et pour la totalité des 2400 actions crées.

2019X00577SANB2

YADIS HOLDING

SA au capital de 3 219 000 dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

MF : 964787 G A/M/000

RC : B0334132006

N° Affiliation CNSS : 269352 - 80

1- En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 5 décembre 2018, enregistré à la recette des finances rue du Paradis - l'Ariana le 28 février 2019 sous n°19501403, Quittance n°25681, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social en numéraire d'un montant de 5 633 250 dinars pour le porter à 8 852 250 dinars par voie d'émission de 152 250 actions nouvelles de 37 dinars chacune à libérer du quart à la souscription.

- La modification de l'article 6 des statuts.

2- La déclaration de souscription et de versement a été effectuée devant le receveur de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 13 Mars 2019 et enregistrée à la même date sous n° 19801549.

Deux exemplaires des documents précités, accompagnés de la liste des souscripteurs, ont été déposés au Centre National du registre des entreprises le 25 mars 2019 sous n°201913034.

2019401685SANB2

Réduction du capital de la Société

JM HOLDING

Société anonyme

Au capital de 261 397 750,000 DT

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

Matricule fiscal : 1416165M/A/M/000

Registre de commerce : B01174482015

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2018, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 27 novembre 2018 sous le n°18506674, quittance n°M088769, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du centre national du registre des entreprises le registre national des entreprises le 10 avril 2019, sous le n°201917242, il appert que les actionnaires ont décidé à l'unanimité la réduction de capital de la société d'un montant de seize millions huit cent cinquante-cinq mille et vingt (16 855 020) Dinars pour ramener celui-ci de 261 397 750 Dinars à deux cent quarante-quatre millions cinq cent quarante-deux mille sept cent trente (244542 730) Dinars, par l'annulation d'un million six cent quatre vingt-cinq mille cinq cent deux (1 685 502) actions de la société d'une valeur nominale de dix dinars chacune, qui seront préalablement acquises par la société.

2019401690SANB2

SEFINA - SICAF

S.A au capital de 17.737.500 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Rue n°5 La Charguia 1 - Tunis

M.F. : 447042/P/N/M/000

Identifiant CNSS : 140974-33

En vertu du PV du Conseil d'Administration n°80 enregistré à la recette des finances à Charguia le 14/02/2019 sous le n°19800864 quittance n°M018590 il a été décidé de renouveler le mandat de Mme Myriam Abbas en tant que Président Directeur Général de la Société et de M. Férid Abbas en tant que Directeur Général Adjoint et ce jusqu'à la tenue de l'AGO qui statuera sur l'exercice 2020.

Un exemplaire dudit PV a été déposé auprès du Registre National des entreprises de Tunis le 20/02/2019 sous le n°20198497.

2019401699SANB2

Notice d'information au public

(Suivant l'article 164 du code des sociétés commerciales)

Société SANDERS TUNISIE

Capital : 1 948 800 Dinars

Registre de commerce : B2490982010

Matricule Fiscal : 1150566 CAM 000

Forme : Société Anonyme.

Augmentation du capital social d'un montant de : Trois millions cinquante et un mille deux cent dinars (3 051

200 DT) en numéraire, à libérer intégralement lors de la souscription par voie de conversion de créance.

Siège social : UAB Route de Moteur Km 27 - 1134 Chaouat - La Manouba.

Objet social : Fabrication des aliments de bétails.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation du capital qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4/02/2019 a été déposé au Registre National des Entreprises (RNE) le 12/4/2019 sous le numéro : AC26582019

Nombre d'actions à souscrire : Trois millions cinquante et un mille deux cent (3 051 200) actions d'une valeur nominale d'un dinar (01 DT) chacune à libérer intégralement lors de la souscription par conversion de créance. Ces nouvelles actions seront réservées à deux actionnaires, à savoir; la Société ALFET EL-MACHIA S.A et La Société AVRIL PA.

La valeur nominale des actions à émettre : Un dinar (01 DT) l'action.

Apport en nature : Aucun apport.

Avantages particuliers : Aucun avantage.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions statutaires.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires.

Délais de souscription : Dans trois (03) mois à compter de la date de la publication de cet avis au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Convocation aux assemblées générales : Par le conseil d'administration.

2019401702SANB2

STB SECURITE & GARDIENNAGE (Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Registre Nationale des Entreprises : 1431393M

Matricule Fiscal : 1431393M/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 552450-35

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1001 - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, au titre de l'exercice 2018, tenue le lundi 1er avril 2019, enregistré à la Recette des Finances Rue Habib Trameur - Tunis, le 02 avril 2019 sous le n°19801302 - Quittance n°M030538, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 5 avril 2019 sous le n°201916801, il a été décidé ce qui suit :

1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2) Approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des rapports à l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des Sociétés Commerciales.

3) Approbation des états Financiers de l'exercice 2018.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

6) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs.

7) Modification de la structure du capital de la STB SECURITE & GARDIENNAGE.

8) Donner tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire pour l'accomplissement des formalités légales de dépôts de publications et autres de droit.

2019401704SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Elargissement de l'objet social

Modification des statuts

Société CONFORT AUTO TUNIS

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 DTN

Siège social : Centre X, n°12 Menzeh 9 Tunis 1013

RC : B0128182006

MF : 0960430 L

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 01/4/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des finances d'el Menzeh 9 Tunis le 5/4/2019 Enreg. 19801268, les associés ont décidé d'élargir l'objet social pour comprendre désormais la vente du matériel informatique outre la vente de des équipements électroniques et la vente des pièces de rechange et des accessoires des automobiles. Suite à ces modifications les associés ont décidé de modifier les statuts de la société.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk du 13 avril 2019.

2019T00643SRLB2

Liquidation

SOCIETE GENERAL FLUIDES CONCEPT

MF : 1171089J/A/M/000

SARL au capital de 1.000 Dinars

Siège social : 11, Rue 15 Octobre, Ben Arous, 2013

Suivant PV de l'AGEO en date du 20/12/2017 enregistré à la Recette des Finances Madina eljadida le 22/12/2017 sous le n°17505761 Quittance n°M070872 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises Tunis sous le n°201916748 en date du 5/4/2019, il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution anticipée de la société GENERAL FLUIDES CONCEPT.

2019T00658SRLB2

Changement du gérant

Sté BATICOR

Société à responsabilité limitée

Capital social : 15.000 Dinars

Siége social : 54 rue des orangers Le Bardo 2000

Matricule fiscal : 487572J/A/M

Suivant acte sous seing de l'assemblée générale extraordinaire signée le 28/12/2018 enregistré à la recette des finances du Bardo le 15/02/2019 sous le n°19800436, quittance n°9146 dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises en date de 15/02/2019 sous le n°20197510 en date du 15/02/2019.

Il a été décidé la nomination de Mme Noura Melliti Gérante de la société au lieu de Mr Habib Melliti.

2019R01108SRLB2

VON DANIELS PROPERTY

SARL au capital de 30.000 D

Sidi Salem Bizerte

MF N° : 1058328S

Suivant PV des DCE du 28/8/2018 enregistré à Bizerte le 14/9/2018 sous le n°18704210 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de Bizerte le 14/9/2018 sous le n°201842465 il a été décidé d'approuver la cession des parts sociales de la société AMC au profit d'Amel Ben Fadhel et Ibtissem Fathallah.

2019R01116SRLB2

Société SCHOOL'ART

SARL au capital de 8 000 dinars

Siège social : Rte el Ain km 2.5 - Sfax

MF : 1382518G/A/M/000

RC : B0811272015

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 août 2018, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 27 août 2018, sous le n°18804276, selon quittance n°M004653, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax sous le numéro 2019790, les associés décident de :

- Créer un siège social secondaire à la route el Ain km 2 station Kriaa - Sfax.

2019B00269SRLB2

"SOCIETE UTIQUE DES PROMOTIONS AGRICOLES" EL BARAKA

Société à responsabilité limitée

Capital social : 3810.000,000 dinars

MF : 707302N/P/M/000

RC : B113682000

Siège social : 14 rue Mohamed Badra immeuble jilou Montplaisir - 1073 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la dite société du 3/4/2019 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 5/4/2019 sous le n°19801879 quittance n°M039587 dont un exemplaire a été déposé le 12/4/2019 au greffe du centre national du registre des entreprises sous le n°201917777.

- Monsieur Mustapha Bahloul a été nommé gérant de la société «SOCIETE UTIQUE DES PROMOTIONS AGRICOLES» ELBARAKA».

2019401686SRLB2

IT SERV INTERNATIONAL

Sarl au capital de 36 000 dinars

MF : 1125323P/A/M/000

5 Impasse Chahrazed El Menzah 4, 1004 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société IT SERV INTERNATIONAL du 02/01/2019, enregistré à la recette des finances, Cité Mahrajène le 28/01/2019 sous le n°19800596, Quittance n°8327/8323, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 19/02/2019 sous le n°1125323P les actionnaires de la société ont décidé :

- Nomination de M. Moez Djemel Commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

- Renouvellement des fonctions de Gérant M. Imed Elabed pour trois ans.

- Nomination de M. Moez Boukhris en tant que second gérant de la société.

- Modification de l'article 16-17 des statuts de la société.

2019401695SRLB2

Société IMMOBILIERE LELLA TOFEHA

Société à responsabilité limitée

Au capital de 150.000 DT

Siège social : Rue Ibn Kthir La Soukra Ariana

Identifiant Unique : 1343148H/N/M/000

En vertu du procès-verbal de l'AGE datée du 5/02/2016 enregistré à la recette des finances rue de Paradis - Ariana le 29/3/2016 sous le n°16702645, Quittance n°43709 et du procès-verbal de l'AGE du 31/01/2019 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 19/3/2019 sous le n°19700644 Quittance n°M024050, il a été décidé ce qui suit :

- Le changement de la dénomination sociale à «la Société Immobilière RAFAHA»

- Le transfert du siège social au n°1 Rue Ibn Bassem Menzah 8 Ariana

- Ratification de la cession de la totalité des parts sociales appartenant à l'Associé Ahmed Farhat à M. Walid Bohli et Mme Nadia Bohli.

- Démission du Gérant M. Ahmed Farhat et le maintien de M. Mohamed Abderraouf Bohli en tant que gérant unique de la société.

Un exemplaire des procès-verbaux des AGE ainsi que de l'acte de cession ont été déposés au registre national des entreprises sous le 8/4/2019 sous le n°201917026.

2019401696SRLB2

Nomination nouveau gérant

Société "GLOBER'S"

S.A.R.L Au capital de 5.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Route du Bac - Radés - Ben Arous - Tunisie

Matricule Fiscal : 0918730 D/A/M/000

N° d'Affiliation CNSS : 341464-24

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale des associés en date du 13 mars 2019 enregistré à la recette des finances de Radés le 02 avril 2019 sous le n°19700781 Quittance n°M026589 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous le n°201916972 du 8 Avril 2019. Il a été décidé :

Démission de Mr Stéphane Christian PORTE RIVERA de la Gérance de la société et nommer Mr Naoufel El Habib nouveau Gérant pour la société pour une durée indéterminée avec les pleins pouvoirs.

2019401713SRLB2

Avis aux créanciers

Société LES CAVERNES D'ALI PACHA

RC : B0143472008

Matricule fiscal : 1055601C/N/M/000

Société à responsabilité limitée

Siège social initial : 10, rue el joud 1000 Tunis

Capital : 1500 dinars

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2019 a décidé la dissolution de la société et a nommé monsieur Taoufik Ben Brahem liquidateur.

Le liquidateur élisant domicile 52, rue Ibn Bassem el Manzah IV informe tous les créanciers de la société qu'ils sont tenus de présenter l'état de leurs créances accompagné des justificatifs nécessaires dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la date de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019401717SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société : MULTI SERVICES BATIMENT - MSB

S.U.A.R.L

MF : 1385765J/A/M/000

Adresse : 35 Avenue de l'Excellence cité EL ONS La Marsa

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 décembre 2017 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 15-12-2017 sous le n°17507127 quittance n°M143934 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le numéro 201895 en date du 02-01-2018 il a été décidé :

1- Augmentation du capital par incorporation du compte courant associés au compte capital pour passer de 3.500.000 TND à 20.500.000 TND.

2- Mise à jours des statuts.

3- Pouvoir à donner au gérant pour l'accomplissement des formalités légales.

2019401709SRUB2

Liquidation

Société "EXPERT CONSEILS EN TEXTILE" SUARL

Matricule fiscal : 1277217F/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 février 2019 enregistré à la recette des finances le Lac le 02 avril 2019 sous le n°19502278 quittance n°035989 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 8 avril 2019 sous le n°201917017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mr Habib Hadj Kacem en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 20 jours entre les mains de Mr Habib Hadj Kacem domicilié à la Rue Lac Turkana Résidence Nour El Bouhaira - Les Berges du Lac; Sous peine de forclusion.

2019401712SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 22 et 26 Mars 2019 et enregistré à la recette des finances Hammamet Nabeul le 01 Avril 2019 (Reçu n° M047106 enregistrement n° 19201541 Madame Baya Bent Ali Ben

Amara Aouichaoui (C.I.N n°01840050) Domiciliée Merazga Hammamet Nabeul a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société « FAWANIS Immobilière siège social Avenue 7 Novembre Immeuble DONIA Bloc D Sfax MF : 537466 de son représentant légal Monsieur Mohamed Ben Mohamed ALAMOURI exploité« Café 1ère Catégorie sise Merezga Hammamet Nabeul «avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée aux mains de l'acheteur l'Adresse de chacun au dessus et au bureau de maître Laila Chouchane l'avocate sise Immeuble JARA, Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien date le 13/4/2019.

2019T00642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 18/3/2019 enregistré à la recette des finances rue du Paradis le 8/4/2019 quittance n°49217 enregistrement n°19202492 Mr Houcine Hamza a vendu à la société «hkeya okhra» SARL en cours de constitution représentée par sa gérante Nihel Charfi la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à 68 avenue Fattouma Bourguiba la Soukra Ariana objet du registre de commerce n°A0366592010 dédié à tous commerces et exploité actuellement dans le commerce des meubles et de l'électroménager en détail. Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de l'acheteur sis à 68 avenue Fattouma Bourguiba la Soukra Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au Journal la Presse et Essahafa le 17/4/2019.

2019T00656FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 29/3/2019 enregistré à la rue el Jazira le 11/4/2019 sous la quittance n° 26581 enregistrement n° 19200823, madame Rkaia Elkhorchani demeurant à la Route de Tataouine Médenine, a vendu à monsieur Mahmoud Marzouk demeurant à la rue 54 n° 12 cité El Khadra Tunis, les parts lui revenant dans le fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue Beb Jdid Tunis.

Les oppositions doivent parvenir au domicile de l'acheteur sus-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au quotidien Achourouk du 14/4/2019.

2019T00657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous signé enregistré à la recette des finances de Yasminet le 01/4/2019 quittance M019082 enregistrement 19200787, Mr Mohamed Habib Salmi et Yazid Rachdi ont vendu à Mme Fatma Gelidi épouse Houimli et Mr Walid Ben Mahmoud la totalité du fonds de commerce consistant en café de première catégorie nommé Café de Carthage situé à la route de Mornag kilomètre 7rue Mongi Slim el Yasminet Ben Arous. Enregistré dans le registre national des entreprises sous le num D1317918. Les oppositions doivent être adressées au domicile de Monsieur Walid Ben Mahmoud situe au 6 rue Ahmed Chaouki la nouvelle Médina Ben Arous.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 6/4/2019.

2019R01099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente rédigée par maître Ezzeddine Allegui les signatures sont légalisées à la municipalité de Somaa Nabeul le 12 avril 2019 et à la municipalité de Khlidia le 10 avril 2019 enregistrées à Morneg le 15/4/2019 quittance M026877 sous le n°19200746 Noura Bint Sadok Ben El Hdhili Nasrallah Echchamin Morneg Ben Arous a vendu à Yassine Ben Mohamed Ben Khmais Garrab et Bilel Ben Mohamed Ben Khmais Garrab, les deux habitent 03 Rue Habib Thameur Essomaa - Nabeul.

Le fonds de commerce sis à 40 Souk Municipal de Morneg destiné pour la vente des fruits et agrumes toute opposition pourra être rendu entre les mains des deux acheteurs et dans son local élu le cabinet de maître Ezzeddine Allegui Alelgua Morneg 2090 vingt jours à partir de la date de publication du JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien 14/4/2019.

2019R01110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine le 30/5/2018 quittance n° M042377, enregistrement 18202559. Mme Sarra Bent Hamda Ben Mohamed Jemaa a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que la fabrication et la vente de bijoux sise à 96 avenue de la République Mégrine Ben Arous à Mme Jamila Bent Mohamed Ben Fraj Saad

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk le 18/4/2019.

2019R01112FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé date du 29-3-2019 enregistré à la recette des finances de kasar Helel le 8-4-2019 sous le n°19200614 quittance n°M026376 Société «STE TOUNISGROS» société à responsabilité limitée immatriculée au RC B088732016 demeurant à la rue des martyres 3011 Sakiet Edier Sfax représenté par son gérant Mohamed Ali Tounsi C.I.N 08162639 vend et cède à Monsieur Salem Ben Bechir Ben Ferjeni Ahmed issu de C.I.N 09414165 demeurant à Chrechira Souassi Mahdia la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce vente prêt à porter situé à n najah 2 espace Carthage rue Hannibal Kasar Helel. Les oppositions éventuelles doivent être formulées auprès de l'acheteur élisant domicile a son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT. Cet avis a été publié au journal Quotidien en date du 16/4/2019.

2019S00541FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé en date 5/3/2019 enregistré à la recette des finances cité erriath Sousse le 6/3/2019 sous le n°19209467 reçu M015614.

Fadila El Hlali CIN n°02072133, commerçante R.C 1296252Q tribunal première instance de Sousse demeurant Av Ibn Charef n°7 Cité Erriadh a vendu à Faycel Ben Salem CIN 05821062 demeurant 391 rue Ibn Charef Cité Erriadh Sousse son fonds de commerce «alimentation générale sis à Av Ibn Charef n°7 Cité Erriadh Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes oppositions seront recevables dans les vingt jours de la publication du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur à son adresse sis Av Ibn Charef n°7 Cité Erriadh Sousse. Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 12/4/2019.

2019S00542FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente enregistré à la recette des finances de Sahline le 10/4/2019 quittance n° M032393 enregistrement n°19200840 Monsieur Frej Ben Mhammed Ouf titulaire de la carte d'identité nationale n°04150539 et qui demeure à Avenue Jamel Abdennacer Zerramdine Monastir a vendu à Mademoiselle Azza Akkara titulaire de la carte d'identité nationale n°14018201 et qui demeure à Avenue Hédi Chaker 5012 Sahline le fonds de commerce Café exploité au local sis à avenue Victor Hugo Sousse au prix de cinquante mille dinars.

Cette annonce est publiée au journal la Presse le 16/4/2019.

Les oppositions sont admises dans un délai de vingt jours dès la date de publication au journal officiel chez Monsieur Frej Ben Mhamed Ouf titulaire de la carte d'identité nationale n°04150539 et qui demeure à Avenue Jamel Abdennacer Zeramdine Monastir.

2019S00547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 27/3/2019, ayant légalisation de signature le 29/3/2019 et enregistré à la recette des finances Aboulkacem Echebbi Sfax le 11/4/2019 sous le numéro 19201160, Société CHAHRAZED identifiée sous le numéro fiscal 000/M/B/1082326/F, immatriculée au registre du commerce au Tribunal de première instance de Sfax sous le numéro B084202009 et représentée par sa gérante Mme Saoussen Bent Abdelhamid Touati, a vendu le fonds de commerce exploité dans le local n°10 situé au rez-de-chaussée du complexe immobilier Alissa centre Avenue Aboulkacem Echebbi Sfax, pour l'exercice de vente des produits non réglementés avec ses éléments corporels et incorporels, et ce à Mme Samia Bent Houssine Ben Ali Trabelsi épouse Mansour Elhrichi, les oppositions devront être déposées chez Madame Nayla Bent Abdelhamid Louati demeurant à la Route Bourguiba Avenue Alkodss et dans le local n°10 situé au rez-de-chaussée du complexe immobilier Alissa centre Avenue Aboulkacem Echebbi dans un délai maximum ne dépassant pas les 15 jours à partir de la publication de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le même texte a été publié au journal Essabeh n 22394 page 11 et au journal le Temps n°14703 page 11.

2019X00575FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 10/4/2019, enregistré à la R.F Sakiet Ezzit Sfax le 11/4/2019 quittance n° M030503 enregistrement n° 19200682, Monsieur Belaj Ilyés CIN n°05224554 sis à la Route Tunis km3.5 Zenket El Khodra Sfax a vendu à Madame Sajiaa El Aoud CIN n°00842701 sise à la Route Tunis km3.5 Zenket El Khodra Sfax, la totalité du F.C nommé «Café happy» sis à la route de Tunis Km5 Merkez El Kharraj Sakiet Ezzit Sfax et non enregistre au R.C. La vente Englobe les éléments incorporels et les éléments corporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T Doivent s'adresser au vendeur Monsieur Belaj Ilyés à son adresse sus-indiquée domicile élu ou est déposée une copie légale enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait est publié aux quotidiens El Sabbah n°22393 et le Temps n°14702 du 13/4/2019.

2019X00579FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances Abou El Kaçem Chebbi Sfax le 8 Avril 2019 Quittance n° M047357 Enregitrement n° 19201124 rédigé par Maître Mohamed Adel Mseddi avocat à la cassation dont son étude est sise à l'immeuble Ellyssa centre rue Abou El Kaçem Chebbi Sfax, Mr Hichem Ben Sadok Said a vendu à Mr Fraj Ben Jilani Ben Brik un fonds de commerce consistant en un dépôt de produits alimentaires sis au souk El Omrane n°3 Bab Jebli Sfax avec tous ses éléments matériels et moraux

Toute opposition doit être adressée au local de l'acheteur à l'adresse sus indiquée à partir des 20 jours de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis de cette vente a été publié au journal Essabeh du 13 avril 2019 page 9.

2019X00580FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce rédigé par Maître Heni Bouzeyene, demeurant Rue Farhat Hached Gafsa enregistré à la recette des finances le 29/3/2019, sous le n°M013650, le vendeur Walid Ben Elbachir Dehmani cède à Mme Samia Ben Belgacem Mohammed, tout le fonds de commerce exploité en vente de prêt à porter situé au local n°38 au sous-sol du marché commercial Ali Belhouen, l'appositions éventuelles seront déposées à l'adresse du fonds de commerce.

2019D00049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de la publication écrite par l'avocat Abdejalil Al Khalfi à Kasserine du 3-4-2019 signée légalement le 4-4-2019 à la Municipalité de Kasserine et enregistrée à la recette des finances de Kasserine le 4-4-2019 sous quittance n°M034838, a vendu à Monsieur Mohamed Anwer Ben Achour Haggui titulaire de la CIN n°02795952 délivrée à Tunis le 15-6-2010 tout le fonds de commerce (local pour vente des denrées alimentaires) exploité du local sise à Avenue Taieb El M'Hiri Kasserine avec tous ses éléments matériels et moraux pour l'acheteur Monsieur Mohamed Salah Ben Achour Haggui titulaire de la CIN n° 08249368 délivrée à Tunis le 26-5-2014.

Les objections sont dirigées dans les délais légaux à savoir 20 jours à partir de la date de publication dans le Journal Officiel de la République Tunisienne à l'adresse de l'acheteur sachant que cette annonce a été publiée dans le journal Alchourouk le 6-4-2019.

2019K00049FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 27/2/2019 quittance n°M027246 enregistrement 19200996, Me Samir Jaabi CIN n°01764681 a vendu à Me Fayçal Jaabi CIN 0001824661 la totalité du Fonds de Commerce exploité sis Avenue Habib Bourguiba Hammamet avec ses éléments morals et corporels toute opposition sur le prix de vente doit être faite entre les mains du vendeur sis Rue Taieb Azebi Hammamet dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal alchourouk paru le 2/4/2019.

2019N00356FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé enregistre à la recette des finances de Hammamet le 28/3/2019 quittance n° M045226 enregistrement 19201486, Me Omar Hafdalla CIN n°00992296 a vendu à Mme Raja Balti CIN n°05432496 la totalité du Fonds de Commerce exploité sis Avenue Habib Bourguiba Hammamet avec ses éléments morales et corporels toute opposition sur le prix de vente doit être faite entre les mains du vendeur sis 41 Av de l'indépendance Zaghouan dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal alchourouk paru le 2/4/2019.

2019N00357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul Avenue Taieb Elmehiri le 12/3/2019 reçu n°19200777 Sté «Perla Rosa», a vendu à Sté «Tahricha Nablia» la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à Avenue Hbib Thameur exploité comme restaurant.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse du gérant de la vendeuse Mr Aymen Laaribi demeurant à Avenue Elandalous Dar chaabane El Fehri Nabeul dans un délai de vingt jours a

compter de la parution du présent avis au journal officiel. Cet avis a été publié aux journaux El Chourouk et Le Quotidien le 5/4/2019.

2019N00359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 01 avril 2019 enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt le 5 avril 2019 sous le n°19200640 quittance n°M014389, conclue par maître Amari Narjes titulaire de la CIN n°06383069, Samir Ben Amor a vendu à Wassim Boughatef et son épouse Donia Jlassi la totalité du fonds de commerce «CAFITERIA» exploité au local situé au croisement entre Rue Irak et Rue la Liberté n°34 à Hammam Chatt.

Toute opposition sera recevable au local dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal Chorouk daté du 11 avril 2019 n°10128.

2019N00361FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 5-4-2019 enregistré à la R.F de Dahmani le 11-4-2019 quittance n° M007908 enregistrement n°19200245, Mr Abdallah Ben Mohamed Aissaoui titulaire de la C.I.N n° 13616778 a vendu à Mme Mounira Guizani propriétaire de la CIN n°03751380, la totalité du fonds de commerce sis à la rue Abou El Kacem Chebbi - Dahmani - Kef, exploité en tant que commerce de brocante.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au Journal Echourouk en date du 15-4-2019.

2019F00037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte inscrit à la recette des finances de Bekalta du 6.3.2019 sous n°19200114 selon quittance n°M004256, monsieur Mongi Ben Mohamed Chaouech titulaire de la carte d'identité nationale n°04132700, demeurant à la Rue Okba Ibn Nafaa Bekalta Monastir, vend le fonds de commerce utilisé en tant que café à cité commerciale situé en Avenue Mohsen Smida Bekalta, à Monsieur Moez Ben Amor Zarga, titulaire de la carte d'identité nationale n°06969614 demeurant à Rue Jaouher Skelli Bekalta.

Les objections au processus de vente ont lieu chez le vendeur où se trouve une copie de contrat de vente déposée à son adresse en Rue Jaouher Skelli Bekalta, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette annonce au JORT.

2019I00077FCCC2

Vente de Part indivise d'un Fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé le 20/5/2015 par maître Kamel Hssine l'avocat à Mahdia titulaire de la C.I.N 03985162 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 28/5/2015 sous n° quittance 26567 et n° d'enregistrement 15201762. Mounira Belhareth Titulaire de la C.I.N 03955382 a vendu et cédé à Mr Ridha Belhareth titulaire de la C.I.N 03891593 sa part indivise dans un fonds de commerce destiné au commerce de produits alimentaires sise à Avenue el KhalIl Zouila Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels. Une annonce de cette vente est publiée au journal (Echourouk) du 17/4/2019 Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019I00080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette des finances de Raoued le 26/3/2019 (Quittance n° M036232 - Enregistrement n° 19201061). M. Hamdi Ben Dalhoum a vendu à Mme Sabrin Dhiflewi la totalité du fonds de commerce sis à 21 rue Ilya Abou Madhi La Petite Ariana.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 29/3/2019.

Toute opposition sera faite auprès de l'acheteur à l'adresse du local de fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la publication de cet extrait au J.O.R.T.

2019401692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Place de la République Radés le 6/3/2019 sous le n°19200565 quittance n°18399 Mr Bassem Ghadhab vend la totalité du fonds de commerce à Société Challenge Teck SARL titulaire de M.F : 1496997 Q sis au 1 Rue de constitution Radés Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels et pour exercer l'activité de commerce.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Samir Zanni à son adresse sise au 2 Bis Rue Argentine Belvédère Tunis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au le JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Chourouk» et «Le Quotidien» en date du 17/4/2019.

2019401700FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 28/3/2019 enregistré à la recette des finances du Kram le 12/4/2019 sous le numéro 05449928 quittance n°M049883 Monsieur Karim Merghni a vendu à Monsieur Mohamed Ali Sayeb la totalité du Fonds de Commerce de la vente de prêt à porter sise sur la route principale n°99 Avenue Habib Bourguiba (code postal).

Les créanciers doivent faire opposition entre les mains de l'Avocat à l'adresse Les Berges du Lac 2, Immeuble Slim, rue de l'Euro dans les 20 jours qui suivent la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Essahafa" et "La Presse" le 17/4/2019.

2019401707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 14/3/2019 enregistré à la recette des finances du Lac le 11/4/2019 sous le n°19202555 quittance n°M040794, M. Belhassen Chedly Slouma titulaire de la CIN n°08728092 délivrée à Tunis le 02/3/2013 a vendu le fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels du local exploité en commerce des articles en or situé au 06, Passage Edward Rue Lac Victoria Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à la société ETERNEL Sarl (MF : 1579569G ; RC de Tunis n°B01182972018) représentée par son gérant M. Mohamed Mehdi Ben Khaled Ben Mohamed Arbi M'Barek titulaire de la CIN n°04737506 délivrée à Tunis le 4/6/2011.

Les oppositions doivent se faire auprès de l'acheteur au local concerné, dans les 20 jours qui suivent la publication de présent avis au journal officiel.

Cet avis a paru au journal El Chourouk du 14/4/2019.

2019401715FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

«gérance libre»

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 10/4/2019 quittance n° M027998 n° d'enregistrement 19300922; la société Touristique et Balnéaire Karawan titulaire de registre national des sociétés n°00004725A a loué la totalité du fonds de commerce du restaurant dénommé DREAMS ayant pour activité : animation touristique et prestation de services et nourriture et boissons alcoolisées, situé au sous-sol du complexe hôtelier de l'Hôtel KARAWAN, route touristique, Avenue Hédi Chaker, Sousse, d'une superficie de 300 m², à monsieur Ahmed Ben Brahim Agrebi, demeurant à 4 rue Chatila, Sahloul, Hammam Sousse, titulaire de la CIN n°05526660 délivrée le 15 Avril 2005, pour une durée de deux ans, commençant le 01 mars 2019 et finissant le 28 février 2021 avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cette annone est parue au journal le Quotidien du 14 avril 2019.

2019S00540FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance Sousse le 16/11/2018 sous numéro 18303645 quittance n°MO56638, la société Hamed Khalfallah et fils, SARL immatriculée au registre de commerce sous n° B5321995, matricule fiscal 20444M, sise à 19 rue des jasmins Messadine, Msaken; Sousse, donne en location gérance à Mr. Kamel Ben Salah Mtir, titulaire de la CIN n°04139961 demeurant à 28 rue Mohammed Farhat, Ouardanine, Monastir, le fonds de commerce exploité au local sis à angle rue Mohammed Ali et l'hôtel de ville de Sousse immeuble Issac Khayat Sousse pour l'exploiter comme agent général d'assurances pour une durée de cinq (05) ans renouvelable à compter du 01/10/2018.

Publication parue aux journaux "Echourouk" du 12/04/2019 page 27 et "Le Quotidien" du 12/4/2019, page 23.

2019S00549FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, signé légalisé le 3/4/2019 enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Djerba le 3/4/2019 sous le numéro 19301268 quittance n°M036332 madame Imen Ngara a loué sous la forme de gérance libre à la Société «BEYA» «MB» société en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce (vente des vêtements) du à l'exploitation du local sis à la Rue Boumessoir route de l'aéroport Houmet Souk Djerba.

Cette annonce a été publiée au journal quotidienne «Assabah» le 12/4/2019 sous le n°22392.

2019M00200FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/3/2019, enregistré à la recette des finances de Djerba le 18/3/2019 sous le n° d'enregistrement 19301016 quittance n° M028907, Mr Mongi Ghdiri, titulaire de la CIN n° 03569902, a loué à Mr Makram Ghdiri, titulaire de la CIN n° 13440928 la totalité du fonds de commerce destiné Restaurant Nommé Ghdiri de commerce sis Houmet Souk Djerba.

2019M00201FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant d'un contrat de location d'un fonds de commerce sous seing daté du 28/01/2019 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 25/3/2019 enregistrement n° 190300608 quittance n° M017249

Mme Kalthoum Youssef a loué à M. Achraf Gueddena la totalité d'un fonds de commerce avec tous les éléments matériels et moraux trouvés dans la rue Al-Taher Ibn Achour, Korba 8070. Publié dans le journal la Presse le 12/4/2019.

2019N00358FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances en date du 4/4/2019 n°19301630 quittance n° M050780, Fathi Landolsi a loué à Najeh Abdellaoui, la totalité du fonds de commerce destiné pour l'activité d'un café de première catégorie avec tous les éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Assad Ibn Al Furat Hammamet. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Nabil Ati Avocat sis à l'avenue Avenue du Koweït 3ème étage bureau n°31 Hammamet dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal "essahafa" le 13 avril 2019.

2019N00360FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location d'un fonds de commerce signé le 12/4/2018 enregistré à la recette des finances d'Elmanzeh 6 le 20/9/2018 quittance M111086 sous le n°18306006 Monsieur Noureddine b Mostapha Ben Abd Elgafar titulaire de la cin n°00101295 a louer à Madame Dorra b Abdelhamid Abben titulaire de la cin N04830161 MF : 1500706V/CN le fonds de commerce sis a cité Jamil magasin n°39 Elmanzeh 6 Ariana, cette annonce a été publiée aux journaux de Echourouk et le Quotidien daté du 19/3/2019.

2019401687FCCC3

Location gérance

D'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 10/4/2019 enregistré à la recette des finances cité Ezzouhour le 11/4/2019 sous le n°MO25258 la société "NEJMA" société unipersonnelle à responsabilité limitée SUARL, registre de commerce n°B2449212008, MF n°1059094YAM000, siège social 19 avenue 13 Août cité Ezzohour Tunis, représentée par son gérant Mr Nejmeddine Sakhri, a loué en gérance libre à Mr Ibrahim Ben Mohamed Ben Amor Oudani, la totalité du fonds de commerce qui consiste à une salle de fêtes située à 19 avenue 13 Août cité Ezzouhour Tunis. Cette annonce a été publiée dans le journal le quotidien du 17/4/2019.

2019401716FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne d'Agro-écologie.

Adresse : Ecole Supérieure d'Agriculture du Kef; 7119 Le Kef.

Objectifs :

- Faire connaître l'agro-écologie.

- Mettre l'accent sur l'importance de l'agro-écologie.

- L'application intégrée de l'agro-écologie.

Président : Moncef Ben Hammouda.

Secrétaire général : Oussama Oueslati.

Trésorière : Houda Boughdira.

2019T00633APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 19/02/2019 sous le n° 19700981 et suite à l'approbation de la municipalité la Goulette en date 12/3/2019, il a été constitué le syndic des propriétaires de la résidence MINA 2 à la Goulette dont les membres sont :

Mr Noureddine Khammar : Président.

Mr Nizar Fitouri : Trésorier.

2019T00645APSF1

Constitution d'un syndic

Suite au procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale constitutive du syndicat des copropriétaires de la résidence les Mimosas fondée sur le titre foncier n°172700 Tunis sise à cité Erriadh - la Marsa, rue Hédi Chaker est enregistré à la recette des Finances la Marsa le 27/02/2019 numéro de quittance 29184 et le numéro d'enregistrement 19701145, l'Assemblée générale nomme Mme Ayed Dorsaf Présidente, Mme Bougossa Sondes Vice-présidente, Mr Haddad Sofien Trésorier, Mr Rezgui Ammar Secrétaire.

2019R01102APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Tous Ensemble Pour le Développement sans Frontières

Sujet : Association de Développement et Culturel

Siège social : Cité El Magroun Metlaoui

Objectif : Contribuer au développement dans tous les domaines et travailler à trouver des solutions pour la région

Président : Helali Mouna

Trésorière : Mansouri Louiza.

2019D00048APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de Sauvegarde de Sened Djebel

Sujet : Association de Développement culturel

Siège social : Cité Martyrs Sened 2190

Objectif : Protection du patrimoine matériel et immatériel du village Sened Djebel

Président : Boukthir Mustari

Trésorier : Nasri Nabil.

2019D00050APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association de Développement à Dahraouia Majoura

Sujet : Association de Développement Culturel et Environnementale

Siège social : Dahraouia Majoura Sened 2190

Objectif : Faire des activités des développements culturels et environnementales

Président : Chahereddine Ben Issa

Trésorier : Abdelbasset Ben Issa.

2019D00052APSF1

Constitution d'une association amicale

Dénomination : une association amicale des cadres et des ouvriers municipalité d'Ouled Haffouz

Siège : Municipalité d'Ouled hatfouz 9180

Objet : Social, Culturel, Divertissement.

But : Relier les liens entre les différents travailleurs de la municipalité d'Ouled Haffouz et consolider les relations de fraternité et de solidarité et fournir l'appui et l'attention nécessaires.

Président : Mr Abdellaoui Mahmoud

Trésorerie : Mr Harrabi Boubaker

Secrétaire Générale : Mm Abdellaoui Dhikra.

2019Y00034APSF1

Constitution d'une association

Nom : association tunisienne des courses de Dromadaire

Type : association sportive

Objectif : - organisation des courses de Dromadaire et des évènements national et international

Sauvegarde de patrimoine de dromadaire

- Encouragement les affaires d'investissement de dromadaires dans multiples domaine : sportifs / culturel / agricultural / touristiques.

Siège social : N°06 Rue elkwafel Douz 4260

La structure Administrative :

Président : Ahmed Ben Abdelmoula

Le secrétaire général : Nizar Ben Abdenour

Trésorier : Moez Benabdeljalil.

2019O00026APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

De L'immeuble objet du T.F n°1539 Manouba

Etude Maître Aziza Athimni Ben Hadj Yahia

Avocat près la cour de cassation

66 Boulevard - Bab Bnet Tunis

Tél : 98359140

Matriculé fiscal : 0779601 T

Poursuivant : Aziza bent Jilani Bahri, CIN 05189581 du 3/5/2004, demeurant à cité Ben Younés rue Essendiene n°9 en sa qualité de créancier domicile élu au 66 Boulevard Bab Bnet Tunis adresse du cabinet de son avocate maître Aziza Athimni Ben Hadj Yahia avocat à la cour de cassation, matricule fiscal 0779601 T

Partie saisie : Mohamed Ali Trab demeurant au 38 Av. l'Indépendance Oued Oueryana la Mannouba CIN 04639504 du 17/9/2011 domicile élu au 8 rue Fethi Ezlitni Immeuble Ejidi 1er étage Fouchana Ben Arous adresse de son avocat Abederraouf Saidani (selon l'exploit de signification de domicile élu dressé par l'huissier notaire Zouhair Merdessi n°914 du 17/10/2017).

Avocat poursuivant : Maître Aziza Athimni Ben Hadj Yahia avocat à la cour de cassation, matricule fiscal 0779601T, cabinet au 66 Boulevard Bab Bnet Tunis.

Désignation du bien à vendre : Il s'agit des quote parts revenant au débiteur saisi : dans l'immeuble objet du T.F n°1539 Mannouba dénommé «Mohamed Ennouri» d'une superficie de 282m² situé au boulevard de l'Indépendance rue Ouled Hafouz prés de métro léger Mannouba Denden, terrain ayant la forme d'un rectangle bâti d'un étage de villa, rez-de-chaussée et un espace nu et deux locaux commerciaux le premier destiné à la vente des fruits secs le second pour la vente des produits d'artisanat. Les deux locaux sont loués au tiers. Il est à noter qu'après le bornage la superficie de l'immeuble est réduite de 282 m² à 245 m² une superficie de 37 m² a été expropriée pour l'utilité publique et affectée à l'extension de passage piéton en bordure de la ligne de métro léger. La superficie revenant au débiteur saisi est réduite à 245 m² couvrant l'étage de villa et les locaux commerciaux. La dite superficie représente 282 quote parts indivises de la totalité de titre foncier 1539 Mannouba et ce selon l'expertise effectué par M. Abedelmajid Haboubi sur ordonnance sur requête n°59767 du 4/3/2019. L'expertise complémentaire a précisé que les parts indivises revenant au débiteur saisi Mohamed Ali Trab est de 84.691 m² d'où 97 .481 quote parts indivise de la totalité de titre foncier 1539 Mannouba de 282 quote parts indivises. L'immeuble se situe dans une zone d'habitation, tous les réseaux d'équipement en eau, électricité etc sont disponibles.

Mise à prix : cent dix-huit mille deux cent vingt et un dinars 638 millimes (118.221.DT.638) outre les frais de poursuite, honoraire d'avocat et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Mercredi le 15/5/2019 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de la Mannouba sis à la route de Oued Ellil Mannouba et à 09 H du matin et heures suivantes.

La visite des lieux : Toute la journée et aux horaires de travail sur les lieux, pour prendre connaissance du cahier des charges veuillez contacter le greffe du tribunal de première instance de la Mannouba ou le cabinet de l'avocat poursuivant maître Aziza Athimni Ben Hadj Yahia, avocat à la cour de cassation matricule fiscal 0779601T situé au 66 Bab Bnet Tunis. Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix ou fournir un chèque certifié ou une garantie bancaire irréversible et ce avant l'audience ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi, la participation aux enchères ne peut se faire que par le ministère d'un avocat.

2019T00644VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Hédi

Avocat à la cour de cassation

22, Rue de Marseille Tunis

Tél : 71 351 282

Fax : 71258570

Matricule fiscal : 80920CAP000

Partie poursuivante : Arab Tunisian Bank, en son représentant légal demeurant à son siège social 9 Rue Hedi Nouira, Tunis 1001, inscrit au registre de commerce sous le numéro 167001997, ayant élu son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Hédi, 22 Rue de Marseille Tunis. (Matricule fiscal : 80920CAP000).

Partie saisie : Ahmed Ben Ali Ben Salem Mansour, demeurant à Tunis, Avenue Abdelaziz Thaalbi n°35 El Menzeh 9A titulaire de la Carte d'identité nationale n°00000162 (Emprunteur et hypothécaire).

- Madame Ezzohra Bent Mohamed Ben Zakkour, demeurant à Tunis, Avenue Abdelaziz Thaalbi n°35 El Menzeh 9A titulaire de la Carte d'identité nationale n°00216593 (Caution solidaire).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Hedi, Avocat à la cour de cassation, 22 Rue de Marseille, Tunis (matricule fiscal : 80920CAP000).

Immeuble saisi : La vente portera sur la totalité de la propriété dénommée «GAMMARTH 24», située à Gammarth, la Marsa en bordure d'une rue d'une superficie de 1178 m², et objet du titre foncier n°96585 Tunis. La propriété est située dans la zone touristique résidentielle de Gammarth et consiste en une villa de luxe composée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de deux étages el d'une piscine sur un terrain de 1178 m². Sous-sol : de 400 m² avec un grand garage pour voilure avec voûtes murales, accessible par une porte automatique. Elle comprend des chambres, une salle de bains et une cour / rez-de-chaussée : de 512 m² avec une entrée donnant sur une grande cour avec un passage qui relie les étages supérieurs, le sous-sol et un ascenseur électrique A droite se trouve une grande salle à manger adjacente à un grand salon avec une véranda s'ouvrant du côté ouest du coté jardin et la piscine une cuisine équipée une toilette et une chambre à coucher / premier étage : de 285 m² et contient trois suites, chaque suite se compose d'une chambre à coucher, d'une salle de bain et de gardes robes. Cet étage comprend également un bureau, une cuisine, un bain extérieur et une terrasse. Le deuxième étage de 136m² et comprend un salon, un bureau, une grande cour, une salle de bain et une chambre. L'aménagement extérieur; La propriété contient une clôture murale entourant le bâtiment à une hauteur de trois mètres et une piscine avec ses accessoires, une douche extérieure et un jardin en gazon naturel entourant le bâtiment. La propriété est située dans la région d'Utu, une zone touristique résidentielle'' propice à la construction d'Immeubles résidentiels. La propriété est construite en haut standing la toiture est recouverte de plâtre artificiel. Son sol est en marbre blanc (marbre italien). Les murs de la cour intérieure sont recouverts de bois luxueux, ses portes sont en bois de chêne, les portes sont recouvertes d'aluminium, de stores en plastique, la menuiserie des fenêtres et en aluminium, la bordure des escaliers est en Inox, installation sanitaire moderne et meubles de cuisine il dispose également d'un réseau électrique interne et externe avancé, d'un réseau de santé moderne et d'un réseau de climatisation centrale. La propriété dispose d'une grande piscine, avec sa propre chambre technique, d'une douche extérieure et d'un jardin gazon naturel entourant le bâtiment. La propriété a une grande importance immobilière : elle est située au centre de la zone touristique de Gammarth, à proximité des résidences touristiques et à proximité de tous les espaces commerciaux et de loisirs, et l'ensemble de la région est considéré comme l'un des plus importants et des meilleurs.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cinq millions trois cent seize milles trois cent quatre-vingt dix huit dinars et 652 mil limes (5.316.398,652 dinars).

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mardi 21/5/2019 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tunis (1) à partir de neuf heures et suivant du matin.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine pendant le jour.

Observation : La participation aux enchères n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

- Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Tunis (1).

2019T00646VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Etude Maître Mohamed Acil Masmoudi

Avocat à la cassation

15, avenue Slimane Ben Slimane - Manar 2 - Tunis

Tél. : 71.888.845 - Fax : 71.883.607

1) Le pursuivant : Nabil Be, Younes, demeurant à Tunis, son domicile élu le bureau de son avocat Maître Mohamed Acil Masmoudi avocat à la casation 15, avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 - Tunis.

2) Partie saisie : Celui qui reste des héritiers du feu Ali Issa Yarou son fils Taoufik Ali Issa Yarou, demeurant à son domicile élu le bureau de son avocat Maître Mounir Ben Salha au 20 rue des Etats Uni le Belvédère Tunis.

3) L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Acil Masmoudi avocat à la casation 15, avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 - Tunis.

4) La désignation de l'immeuble : Il s'agit de l'immeuble sis au 30bis rue des Fatimides le Bardo objet du T.F. n° 68809 Tunis dénommé Al Hana, toutes les parts indivises qui s'élèvent à 671/273, il consiste en :

- L'immeuble se situé à 170 m au sud west de l'avenue Habib Bougatfa sur la rue des Fatimides Cité Fattouma Bourguiba prés du Foyer universitaire Bardo Tunis. Il est constitué d'un terrain de forme convexe sa façade principale sur la rue des Fatimides n° 30 bis, ses limites sont précises sur les lieux sur une partie par la rue sus mentionnée et pour le reste par des immeubles voisins. L'immeuble se compose d'un dépôt ouvrant sur la rue des Fatimides incorporant 2 bureaux et une grande salle d'une superficie de 165m2 avec une construction en cour de réalisation à l'arrière ayant son entrée à travers un passage sur la rue des Fatimides (juste le plafond) a coté de cette construction des escaliers et une toilette d'une superficie de 78m2.

5) La mise à prix : Fixé à la somme de deux cent trente trois mille deux cent quarante dinars (233.240,000 dinars) et ceci d'après une expertise réalisée par M. Othmen Mehri sur ordonnance du tribunal de première instance de Tunis le 3/10/2018 sous le n° 22228.

6) Date, heure et lieu de l'adjudication : Le vingt et un mai deux mille dix-neuf (21/05/2019) à 9h du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis.

7) La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Observation :

Pour plus de renseignement s'adresser à l'avocat poursuivant, ou au greffe du tribunal de première instance Tunis où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérissent sans consigner le 1/3 de la mise ou bien être munis d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat, les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable l'autorisation du Gouverneur.

2019T00647VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40%

La requérante de l'adjudication : Raoudha Ben Chaabene Ben Ayed au profit d'elle-même et au nom de sa fille mineure Maram Bent Hédi Hassayoun, profession professeur de l'enseignement secondaire, demeurant cité Erriadh Bekalta, titulaire de la CIN n°06799430.

Le débiteur : (Le propriétaire du Bien Saisi) Fatma Bent Ibrahim Zayane, veuve Ali Hassayoun, profession Foyer, demeurant Rue Haroun ar-Rachid Bekalta titulaire de la CIN n°04074200.

L'avocat chargé des poursuites :

Maître Abdelaziz Chakroun, avocat près la Cour d'Appel; dont étude sise Avenue Habib Bourguiba Immeuble El Westani 1 Etage n°24 Ksar Hellal ; Identifiant Fiscal n°414503T.

Pièce Exécutoire : copie exécutoire de l'arrêt civil n°47634 rendue par la Cour d'Appel de Monastir en date du 18/10/2017.

Le bien mis aux enchères : le bien consiste en une parcelle de terrain à bâtir d'une contenance de 480 mètres carrés comportant une villa de construction moderne d'une contenance couverte de 196 mètres carré, dont totalité sise la zone connue sous le nom «HMADA» Bekalta de limitée du nord par une Rue ou se trouve l'entrée de la villa, du sud par le bien de Fraj Gaaloul, de l'Est par le bien du Mokhtar Gaaloul et de l'Ouest du BIEN des héritiers de Hadj Khlifa Meher. La villa comporte un salon, une salle de séjour, 3 chambres, une cuisine, une salle d'eau, une salle de bain, une véranda se trouvant sur la façade et une autre des de coté, le bien comporte aussi

un dépôt d'une superficie couverte de 34 mètres carrés qui se trouve dans le coin Nord Ouest de la totalité du Bien Ie sol est en ciment, la totalité du bien est entourée de murs, équipée d'électricité, du gaz, d'eau potable et raccordée un réseau d'assainissement.

Le prix de départ : la valeur du bien mis aux enchères est estimée à cent soixante deux mille neuf cent douze dinars et zéro millimes (162 912 000) après réduction de 40% de prix d'ouverture plus les frais et les honoraires fixés à 1828 d 509 ainsi que les frais de poursuite de cette étape.

Date de l'adjudication : l'Adjudication du bien se fait aux enchères pour tout intéressé veuillez nous rejoindre le Mercredi correspondant au quinze mai deux mille dix neuf (15/5/2019) à partir de Neuf Heures du Matin près de la chambre des ventes près du tribunal de première instance de Monastir, la surenchère n'est possible qu'après le fait de garantir un tiers du prix de départ au minimum à l'exception de la personne chargée de poursuite.

Visite du bien : Il est possible de visiter le bien tous les jours de neuf heures jusqu'à dix Sept heures.

Pour toute information, veuillez contacter la greffe du tribunal de première instance d Monastir ou se fait le dépôt du cahier des charges ou contacter l'Etude de l'Avocat chargé de poursuites Maître Abdelaziz Chakroun avocat près la cour d'appel; dont étude sise Avenue Habib Bourguiba Immeuble El Westani 1 Etage n°24 Ksar Hellal.

2019S00548VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax

Matricule fiscal : 000PA580954 W

Créancier saisissant : TUNISIAN SAUDI BANK, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis 32 Avenue Hédi Karray - 1082 Tunis cité El Mahrajane 1002 Tunis, registre dé commerce n°B16641997 au tribunal de 1ère instance de Tunis et au registre national des entreprises matricule fiscal 013026/E/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1) La société frères fils Hadj Mefteh, SARL, représentée par son gérant, immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère Instance de Mahdia sous le n°B1658532006, matricule fiscal 9 79907Y, ayant son domicile à Av. Habib Bourguiba 5160 El Jem (Débiteur principal)

2) Mohamed Naim Ben Essahbi Farhat, agriculteur, demeurant à 36 Av Habib Bourguiba et à Av Lybia El Jem Mahdia (titulaire de la C.I.N. n°09400842 (Caution Hypothécaire)

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax.

Désignation de l'immeuble

L'immeuble objet du titre foncier n°90414 Sfax dénommé «Ellouz 11» il est situé à environ 40 Km au nord de Sfax par l'entrée Nord de «Hencha » dans la zone municipale de Hencha sur la côté Est de la GP 1 à droite du sens allant à la capitale en face du poste de la garde nationale. Sa surface est de .14019 m². Il se situe dans une zone urbaine destinée à l'habitation essentiellement UAc1. Son emplacement a une importance du côté commercial et habitation vue son emplacement sur le côté Est de la GP1 et enlace du poste de la garde nationale. Il est limité du côté Sud par le titre foncier 94408 Sfax de l'Est et du Nord par un terrain objet du titre 90415 Sfax et de l'Ouest par GP1.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble a été estimée à 1.220.000,000 dinars sans frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'Intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Hypothèques :

- Hypothèque au profit de TUNISUAN SAUDI BANK en garantie d'un montant de 654 mille dinars outre les intérêts

- Hypothèque au profit de TUNISIAN SAUDI BANK en garantie d'un montant 266 mille dinars outre les intérêts

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi vingt mai de l'année deux mille dix neuf (20/5/2019) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 1 sis à la rue Victor Hugo n°30 Sfax.

Observations :

La visite de t'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires des bureaux; Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à Av. Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2019X00571VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Makrem Ben Salem Ben Mohamed Ben Chikha CIN 05318282 demeurant à la route Elmahdia km 1.5 Bosten Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble dénommé «ibtihel» objet du TF n°35035 Sfax d'une contenance de 13378 m² sis à la route l'aéroport km11 à droite vers aguereb (route boumorra) à 3.200 km de la route de l'aéroport d'où une piste à droite et à 1.5 km de cette piste consistant en un terrain nu clôturé sur le quel est édifiée une maison, un garage, un puit et un bassin et une carcasse en pierre.

La maison contenant 3 chambres, un hall, une cuisine, une toilette) une véranda et un garage d'une superficie de 80 mètres, non équipé en électricité et en eau potable son état est normal et il manque de l'entretien.

Du coté nord derrière la maison existe un puit profond et un bassin mesue 5 mètres / 9.50 mètres, du coté ouest une carcasse d'une étable en pierre de 2.5 mètres de hauteurs d'une superficie de 2300 m² morcelé en 5 parties.

Mise à prix : (140.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 22/5/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble:se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax2, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00578VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude Maître Ellouze Mohamed Ali

Av. Hbib Maazoun lm. Mondial 4ème étage Sfax

Créancier saisissant :

Kobbi Mohsen, profession entrepreneur de bois, demeurant à la route El Ain klm 4.5 Sfax, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Ellouze Mohamed Ali Av. Habib Maazoun lm. Mondial 4ème étage Sfax ayant la qualité de créancier saisissant.

Débiteur saisi :

Chariout Thaw, profession commerce du bois, titulaire de la C.I.N n°03404798, demeurant à Bani Blel TATAWIN, ayant la qualité de débiteur principal.

Avocat poursuivant : Maître Ellouze Mohamed Ali demeurant Av. Habib Maazoun lm. Mondial 4ème étage Sfax.

Immeuble saisi : l'immeuble saisi consiste en un appartement a vocation résidentielle situé au premier étage d'un bâtiment situé à Hay Ennour à l'intérieur de la municipalité de TATAWIN - gouvernorat de TATAWIN.

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble saisi consiste en un appartement a vocation résidentielle situé au premier étage a droite en rentrant par les escaliers du bâtiment a vocation résidentielle composé de plusieurs étages et appartements. L'appartement inflige une rentre commune avec un escaliers frontale commun, à l'intérieur il est composé de deux halls et deux pièces avec deux balcons et un salon et une toilette et une cuisine. Sa terre est pavé de parterre ordinaire tandisque les mures de la toilette et de la cuisine sont habillés par des carreaux de faïence avec des hauteurs différentes sans fissures ni cassures, en plus la menuiserie est de type de bois.

La structure de l'appartement est de briques, le plafond est en lourdi et l'habillement est en ciment.

L'appartement est équipé d'un compteur d'eau et d'électricité.

Les limites de l'appartement :

- Du côté Nord l'appartement est délimité par le reste des parties du bâtiment sous forme d'un terrain nu de longueur de 7.20 m et en bas par les entrepôts de l'étage terrier et en haut par l'appartement du deuxième étage.

- Du côté Est le reste des parties du bâtiment sous forme de cage de l'escalier et du hall commun et l'appartement limitrophe d'une longueur de 18.70 m.

- Du côté Sud la rue municipale d'une longueur de 11.65 m.

- Du côté Ouest par une maison appartenant aux tiers jusqu'à la longueur de 14.25 m.

La superficie de l'appartement:elle est de 134 mètres carrés.

Mise à prix :

La mise à prix de la totalité de l'appartement saisi du point de vu de la copropriété des étages ainsi que la propriété de l'édifice couvert a été estimée a quatre vingt treize mille huit cent dinars (93.800.000) comme suit :

- 13.400.000 D concernant la copropriété des étages.

- 80.400.000 D concernant l'édifice couvert de l'appartement.

Et ce par l'expert Boubaker Khabir dans son rapport d'expertise en date du 27/11/2018 réalisée en exécution de l'ordonnance sur requête émanant du président du tribunal de première instance de TATAWIN sous le numéro 26079 en date du 8/11/2018, auquel s'ajoute les frais.

Date, heure et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi le vingt mai deux milles dix neuf (20/5/2019) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de TATAWIN situé à TATAWIN el jadida,

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux Pour plus ample renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de TATA WIN ou a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocat poursuivant maître Mohamed Ali Ellouze dont le bureau est sis à Av Habib Maazoun lm Mondial 4ème étage Sfax.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant la date de l'adjudication. Les enchères sont faites par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable obtenir une autorisation de monsieur le gouverneur.

2019X00582VEPA1

Vente d'un immeuble en exécution d'un jugement de licitation

Partie poursuivante : El Moez Ben Ali Ben Ahmed Mejed, pâtissier, sans profession, demeurant à la route Wesletya Elmenchya Kairouan.

Défendeurs : 1) Jemila Bent Mohamed Mejed, sans profession, demeurant à la Rue Ibrahim El Khalil n°04 Rue El Jablya Kairouan.

2) Amor Ben Mahmoud Ghozi, Noureddine Ben Mahmoud Ghozi journaliers, demeurant à Rbat Kchelfa Rahba Kairouan (Héritiers Fatma Mejed).

3) Emna Bent Abdelaziz Jbenyeni, Mohamed Hédi Ben Salah Ghozi, Thouraya Bent Sleh Ghozi, Abderrahim Ben Sleh Ghozi, Zyed Ben Sleh Ghozi, Youssef Ben Sleh Ghozi, les hommes sont journaliers et les femmes sans professions, demeurant à la Rue Monji Slim, immeuble Sleh Ghozi, Route Hafouz Kairouan.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Joudi Avocat près à la cour de cassation étude sise à la Rue Mohamed Ali Kairouan matricule fiscal : 734406/ Z.

Immeuble mis en vente : une maison composée de trois étages : un rez-de-chaussée, un premier et un deuxième étage, la dite maison se situe à la Rue Ibrahim El Khalil, Avenue Abou Zamaa El Balawi Kairouan dont les limites sont : au sud propriété Abderrazek Werteni, au nord Rue Ibrahim El Khalil, à l'est propriété Jawedi et à l'ouest propriété Moez Mejed, la surface du rez-de-chaussée est de 118 m², celle du premier étage est de 127 m² et celle du deuxième étage est de 28m².

Mise à prix : cent quarante trois mille six cent dinars.

Date et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Kairouan le lundi 20/5/2019 à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : La visite du lieu est ouverte tous les jours. Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de Maître Mohamed Joudi Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges.

N.B : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consignées au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôt et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019H00093VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 BIS Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71. 783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisien Saudi Bank «TSB» (auparavant Stusid Bank) (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis.

Partie saisie : Fethia Nasfi titulaire de la CIN numéro 03353621 demeurant rue de la violette Teboulbou Gabes,

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description des immeubles à vendre :

Immeuble objet du T.F 80912 Tunis dénommé «Wafa 79» d'une superficie de 28 m² sis au 1er étage de l'immeuble à étages Galaxy 2000 angle rue d'Irak et rue Sadrabaâl et angle rue El Jazar et rue Palestine consistant en un local commercial vide et non exploité depuis 2 ans.

Immeuble objet du T.F 80913 Tunis dénommé «Wafa 80» d'une superficie de 29 m² sis au 1er étage de l'immeuble à étages Galaxy 2000 angle rue d'Irak et rue Sadrabaâl et angle rue El Jazar et rue Palestine consistant en un local commercial vide et non exploité depuis 2 ans.

Immeuble objet du T.F 80924 Tunis dénommé «Wafa 91» d'une superficie de 29 m² sis au 1er étage de l'immeuble à étages Galaxy 2000 angle rue d'Irak et rue Sadrabaâl et angle rue El Jazar et rue Palestine consistant en un local commercial vide et non exploité depuis 2 ans.

Immeuble objet du T.F 80925 Tunis dénommé «Wafa 92» d'une superficie de 28 m² sis au 1er étage de l'immeuble à étages Galaxy 2000 angle rue d'Irak et rue Sadrabaâl et angle me El Jazar et rue Palestine consistant en un local commercial vide et non exploité depuis 2 ans.

Mise à prix :

Immeuble objet du T.F 80912 Tunis (112.000, 000 DT)

Immeuble objet du T.F 80913 Tunis (116.000,000 DT)

Immeuble objet du T.F 80924 Tunis (116.000,000 DT)

Immeuble objet du T.F 80925 Tunis (112.000, 000 DT) outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Mardi (21 Mai 2019) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019401705VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Tarek Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 BIS Rue de Palestine 1002 Tunis

Tel : 71.801.300

Fax : 71. 783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, M.F 0000120HPM000.

Partie saisie : Lotfi Ben Yahia titulaire de la CIN numéro 04149029 demeurant avenue Habib Bourguiba, Sahline gouvernorat Monastir.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description des immeubles à vendre :

1er Immeuble : Objet du TF 33518 Monastir dénommé «Zohra» d'une superficie de 249 m² sis avenue Habib Bourguiba Sahline Gouvernorat de Monastir consistant en un terrain sur lequel est bâti une construction jumelée composée d'un R.D.C à usage industriel non exploité actuellement, d'un 1er et deuxième étage. Le tout alimenté en eau, électricité et canalisation des eaux usées.

2ème immeuble : Objet du T.F 96213 Monastir dénommé «Zouhour» d'une superficie de 130 m² sis avenue Chedly Kallala Houmet Sidi Nasr ancien quartier Sahline Gouvernorat de Monastir sur lequel est bâti une maison à usage d'habitation répartie comme suit : habitable 98 m² - escalier 4 m², Hall 28 m² - Balcons 22 m². Le tout alimenté en eau, électricité et canalisation des eaux usées.

Mise à prix :

Immeuble T.P 33518 Monastir (743.480,000 DT)

Immeuble T.F 96213 Monastir (125.020,000 DT) outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Mercredi (22 mai 2019) devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019401706VEPA1

Vente aux enchères

En date du lundi correspondant au vingt mai deux mille dix neuf (20/5/2019), à partir de neuf heures du matin, près la chambre des ventes près du tribunal de 1ère instance de Nabeul, il va y avoir l'adjudication du bien cité dessous selon les conditions sous mentionnées :

1/ Le créancier / l'adjudicataire : Banque El Baraka Tunis (Banque de Financement Tuniso-Saoudien précédemment) en la personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce près tribunal de première instance de Tunis est B137451996, demeurant 88, avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Mohamed Kmicha, sis 1, rue Taieb Mhiri Kairouan.

2/ Le débiteur / Le propriétaire du bien saisi :

Les héritiers de la défunte Hbiba Bent Touhemi Ben Hmida Zgolli qui sont :

1/ Memia Bent Mehrez Ben Sadek Hattab. 2/ Sadek Ben Mehrez Ben Sadek Hattab. 3/ Mostfa Ben Mehrez Ben Sadek Hattab. 4/ Leila Bent Mehrez Ben Sadek Hattab. 5/ Youssef Ben Mehrez Ben Sadek Hattab. 6/ Hssine Ben Mehrez Ben Sadek Hattab. 7/ Zouhair Ben Mehrez Ben Sadek Hattab (Leurs numéros de CIN ne sont pas connus malgré la correspondance du receveur de Kelibia). 8/ Maher Ben Mehrez Ben Sadek Hattab. (Le débiteur initial actuel) titulaire de la CIN n°01849514 et demeurant tous rue Luxembourg Hay Merdes à Kelibia gouvernorat de Nabeul.

3/ L'avocat chargé des poursuites :

Maître Mohamed Kmicha, avocat près la cour de cassation, dont étude sise 1, Rue Taieb Mhiri Kairouan, titulaire de l'identifiant fiscal n°000/P/A/765060N.

4/ Le bien objet de vente :

Tout le bien qui consiste en un bâtiment contemporain construit récemment, destiné à l'habitation sis rue Luxembourg Hay Merdes de la délégation de Kelibia et du gouvernorat de Nabeul, équipé d'eau potable, d'électricité, de compteur privé, et de canaux des eaux usées reliés au canaux d'assainissement, non immatriculé, inscrit auprès de la conservation de la propriété foncière, construit selon le plan parcellaire de la municipalité de Kelibia dans le coté Nord du lot n°5 appartenant au nommé Maher Hattab, d'une contenance de deux cent vingt cinq

mètres carrés (225 mètres carrés), limité du Nord par le bien appartenant à Kamel et Noureddine nés Ben Ali Abi, de l'Est par une route, au fond par le bien de la deuxième partie du lot, de l'ouest par le bien appartenant à Abdelkader Saddedi, ce bâtiment est constitué de :

1- Un rez-de-chaussée qui consiste en un appartement comportant une salle de séjour, une cuisine, 4 chambres, une salle de bain, hall, un séchoir des deux cotés Est et Ouest, entrepôt et des escaliers menant au premier étage, au deuxième étage et eu toit, d'une contenance totale de 170 mètres carrés couvert.

2- Un premier étage qui est constitué de deux appartements, le premier à droite et le deuxième à gauche, chacun d'eux est constitué d'une salle de séjour, une cuisine, deux chambres, une salle de bain, un hall, et des escaliers menant au deuxième étage et au toit, d'une contenance totale de 150 mètres carrés couvert.

3- Un deuxième étage qui est constitué de deux appartements, le premier à droite et le deuxième à gauche, chacun d'eux est constitué d'une salle de séjour, une cuisine, deux chambre, une salle de bain, un hall et des escaliers menant au toit qui comporte une chambre pour conserver les meubles, d'une contenance totale de 150 mètres carrés couvert.

Le présent bâtiment est contemporain, dans un bon état, ses murs sont construits de briques, son plafond de béton, la majorité du sol est tapissé de carrelage de type céramique de haute gamme, et tous les contours des portes et des fenêtres sont du marbre italien blanc, le bâtiment est bien construit, ses fournitures sont bien conçues et les fenêtres et les portes sont de menuiserie aluminium. Le présent local est équipé de tous les équipements nécessaires comme l'électricité, l'eau potable et la majorité du plafond sont équipées de tous les équipements nécessaires comme l'électricité, l'eau potable et la majorité du plafond sont en plâtre.

5/ Le prix du départ de la totalité du bien saisi : Cent soixante quinze mille et cent soixante dix dinars (175.170,000) et ce après la baisse du prix du départ selon le taux avec l'ajout des dépens de l'excellente première audience de l'adjudication qui sont fixés par le tribunal estimés à trois mille deux cent dix sept dinars et huit cent quatre vingt et un millimes (3.217,881) en y ajoutant les dépens de la deuxième audience d'adjudication qui vont être fixés ultérieurement.

6/ Visite et inspection du bien :

Il est possible de visiter le bien pendant les horaires administratifs. Pour toute information, veuillez contacter l'avocat maître Mohamed Kemicha, en son étude sise 01, rue Taieb Mhiri Kairouan, celui qui est chargé des poursuites ou contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul où se fait le dépôt du cahier des charges, la surenchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et celui qui est intéressé par l'achat doit garantir le un tiers du prix de départ ou donner un chèque bancaire certifié ou présenter une garantie bancaire/cautionnement.

rue Taieb Mhiri Kairouan, celui qui est chargé des poursuites ou contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul où se fait le dépôt du cahier des charges, la surenchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et celui qui est intéressé par l'achat doit garantir le un tiers du prix de départ ou donner un chèque bancaire certifié ou présenter une garantie bancaire/cautionnement.

2019401710VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1/ Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002.

Avocat poursuivant :

2/ Débiteur saisi : 1- Noureddine Gharbi CIN n°00049226 demeurant à la rue Ibn Charaf El Kairawani N°03 Boumhel El Bassatine Ben Arous. En sa qualité de débiteur principal hypothéquant

2- Naima Messaoud épouse Noureddine Gharbi CIN n°00970530 demeurant à la rue Ibn Charaf El Kairawani n°03. Boumhel El Bassatine Ben Arous -En sa qualité de copropriétaire indivis.

3/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de totalité du titre foncier n°2637 Ben Arous dénommé «ESSAADA» d'une superficie de 546m² situé à la cité des pins Rue de Libye Hammam Echatt Ben Arous sur lequel est édifié une villa d'un rez-de-jardin de 164m² couverts, un RDC de 164m² couverts et un étage de 158 m² couverts composé d'un hall, 4 chambres, une salle de bain.

5/ Date et lieu de la vente : La vente aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous sis à la ville de Ben Arous le jeudi 23 mai 2019 à partir de 9 heures du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations , ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

4/ La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi est fixée à 526.620,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

2019401714VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de distribution

En vertu d'une ordonnance d'ouverture de la procédure de distribution décidée par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Sousse 1 en date du 28/11/2018, suivant une requête présentée par la CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE élisant domicile en l'étude maître Naceur Kasdallah rue 3 Août Sousse et après la consignation du produit de la vente à la caisse du dépôt et consignation suivant reçu n°M014048 en date du 22/02/2018.

Il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du produit de la vente du fonds de commerce appartenant à madame Sana Aribi domiciliée Avenue Ghazeli Bouhsina Sousse de la somme de 15.000.000.

Et en application de l'article 468 du CPCC :

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer de la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lien.

2019S00537VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis le 18/10/2018 sous le n° 43493, il a été décidé la liquidation de l'héritage de défunt Mohamed Ben Hsen Hammadi et la nomination de Mr Marouen Sbai comme liquidateur pour réalisation des travaux de la liquidation. Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 65 rue Ali Balhouane Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2019401693VEPA2

Avis aux créanciers

Suite au jugement émanant de la cour d'appel de Nabeul le 4/01/2018 sous le n°28330, il a été décidé la nomination de Mr Marouen Sbai comme mandataire de justice sur le fonds de commerce sis à 53 Rue Mohamed Ali Nabeul, pour l'administration et la gestion. Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs au siège sis au 65 rue Ali Balhouane Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2019401694VEPA2

Avis aux créanciers

Par ordonnance du juge chargé de la distribution auprès au tribunal de première instance d'Ariana, affaire n°243, il sera procédé à la distribution de la somme (9.050.000d) Déposée à la recette des contrats judiciaire d'Ariana le 17/12/2018 sous le numéro M022217.

Suite à la demande de la caisse nationale de la sécurité sociale représentée par son avocat Mili Mahmoud Riadh contre Abdelkaoui Bouagga et autres créanciers dénoncés.

Tous créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit présenter sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis les titres de son créancier par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal. Cet avis est rédigé conformément à l'article 466 - 467 et 468 du CPCC.

2019401697VEPA2

Décision de l'ouverture de procédure de distribution

Nous madame Neila Chelli juge chargé de l'affaire de distribution n°52 suite à la décision du président du tribunal en date 4/4/2019.

Après avoir vu une demande de distribution déposée par maître Radhouane El Ayba au nom de la banque nationale agricole et les documents qui les accompagnent en particulier la réquisition de consignation du prix de vente et une liste des noms des débiteurs et des créanciers leurs siéges sociaux et leurs professions conformément aux articles 465 et 466 de cpcc.

Nous donnons l'ordre de l'ouverture des procédures de la distribution de l'argent provenant de la vente du navire dénommé "hanoun baher" saisi du débiteur Saleh Ben Mohamed Ben Moussa Briki et au bénéficiaire de l'adjudication Monsieur Romdane Ben Fraj Mahmoud suite au jugement n° 390 émis par le tribunal de première instance de Jendouba le 22/2/2010.

Nous donnons également l'ordre au greffier pour mener les procédures de publicité et de sommation conformément aux arts 466-467 et 468 de cpcc.

2019401698VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Société de Développement Agricole «Al Ghanima Testour»

SODEAT

En liquidation

Matricule fiscal : 024429/F/N/M/000

N° du registre de commerce : B112521998

Le liquidateur de la Société de Développement Agricole Al Ghanima Testour, informe tous les Actionnaires qu'ils sont invités à assister à l'assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le mardi 7 Mai 2019 à 10h au siège de la Direction Générale de la Privatisation à la présidence du Gouvernement (Avenue de la Liberté - Tunis) pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prolongation du mandat du liquidateur.

Cet avis est considéré comme étant une convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2019T00649SANB3

Convocation à l'A.G.E

LAFICO TUNISIE / SICAF

Non résidente

SA au capital 40.000.000 U.S $

Siège social : 83 Avenue Mohamed 5 - Tunis

R.C : B157451997

M.F : 24556MNM000

Suite à la décision du Conseil d'Administration n°7/117/2019 en date du 13/4/2019, la société LAFICO TUNISIE convoque ses actionnaires pour assister à l'A.G.E. de la société qui se réunira en date du 3/5/2019 à 15h au siège de la société LAFICO TUNISIE sis 83 avenue Mohamed 5 Tunis et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Augmentation du capital de la société de 40 millions $ à 50 millions $.

2/ Changement de l'article 7 des statuts de la société.

3/ Changement de l'article 6 des statuts de la société.

4/ Changement de l'article 42 des statuts de la société.

5/ Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2019T00650SANB3

Convocation à l'A.G.O

LAFICO TUNISIE / SICAF

Non résidente

SA au capital 40.000.000 U.S $

Siège social : 83 Avenue Mohamed 5 - Tunis

R.C : B157451997

M.F : 24556MNM000

Suite à la décision du Conseil d'Administration n°6/117/2019 en date du 13/4/2019, la société LAFICO TUNISIE convoque ses actionnaires pour assister à l'A.G.O. de la société qui se réunira en date du 3/5/2019 à 14h au siège de la société LAFICO TUNISIE sis 83 avenue Mohamed 5 Tunis et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité et des états financiers de la société pour l'année 2018

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2018

4/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2018

6/ Approbation de la nomination en remplacement d'un membre du conseil d'administration.

7/approbation de la nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2019, 2020, 2021

8/ Approbation de la nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020, 2021

9/ Fixation des jetons de présence

10/ Délégation de pouvoirs en vue des formalités légales.

2019T00651SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 7 Mai 2019

Société Palm Gîte Tozeur

S.A au capital 1 100 000 dinars

Siège social : Avenue Farhat Hached Tozeur 2200

MF : 1269288A/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la société Palm Gîte Tozeur a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 mai 2019 à partir de 12 heures à l'hôtel Palm Beach Palace Tozeur à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et Approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2015-2016 et 2017.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours des exercices 2015-2016 et 2017.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015-31/12/2016 et au 31/12/2017.

4- Quitus aux administrateurs relatif à la gestion des exercices 2015-2016 et 2017.

5- Affectation des résultats des exercices 2015-2016 et 2017.

6- Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration pour le mandat à venir.

7- Renouvellement du mandat commissaire BWC comptes pour le mandat à venir.

8- Questions diverses.

2019T00653SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 7 Mai 2019 Société Palm Beach Tozeur

S.A au capital 6 550 236 dinars

Siège social : 02 Rue Ali Bach Hamba Tunis 1001

MF : 1295292V/A/M/000

N° CNSS : 329919-22

Le Conseil d'Administration de la société Palm Beach Tozeur a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 7 mai 2019 à partir de 10 heures à l'hôtel Palm Beach Palace Tozeur à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et Approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2013-2014 et 2015.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cour des exercices 2013-2014 et 2015.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés aux : 31/12/2013-31/12/2014 et 31/12/2015.

4- Quitus aux administrateurs relatif à la gestion des exercices 2013-2014 et 2015.

5- Affectation des résultats des exercices 2013-2014 et 2015.

6- Nomination et renouvellement des membres du Conseil d'Administration pour le mandat à venir.

7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour le mandat à venir.

8- Questions diverses.

2019T00654SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE PARTICIPATIONS

Siège social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tél : 7118 98 00

Fax : 71 18 98 50

MF : 587523FPM000

Messieurs les actionnaires de TUNISIE PARTICIPATIONS sont invités à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra le Vendredi 17 Mai 2019 à 8h30, au siège de la société sis à l'immeuble Intégra Centre Urbain Nord 1082 - Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2018 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats;

- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes;

- Jetons de présence ; et

- Délégation de pouvoirs.

2019R01101SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET TECHNOLOGIES

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 1.500.000 TND

Siège social : Parc Technologique des Communications El Ghazala Route de Raoued Km 3,5 - 2083 - Ariana

MF : 0942100S

RC : B2456352005

M CNSS : 341126-74

Les actionnaires de la société TELNET TECHNOLOGIES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 10 mai 2019 à 10 Heures à l'immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018 ;

3. Examen et approbation des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

5. Quitus à donner aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;

8. Renouvellement du mandat d'Administrateurs;

9. Examen du budget individuel de l'exercice 2019 ;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2019R01103SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET INCORPORATED

Société anonyme - Totalement exportatrice

Capital social : 7.000.000 TN D

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

MF : 539731 T

RC : B0152672004

M CNSS : 192812-73

Les actionnaires de la société TELNET INCORPORATED, en abrégé : "TELNET Inc", sont

convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 10 mai 2019 à 11 Heures à l'Immeuble «TELNET TECHNOCENTRE» sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018 ;

3. Examen et approbation des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5. Quitus à donner aux Administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;

8. Renouvellement du mandat d'Administrateurs;

9. Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2019R01104SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DATA BOX

Société anonyme - Partiellement exportatrice

Capital social : 1.150.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

MF : 565877L

RC : B0193702007

M CNSS : 196170-36

Les actionnaires de la société DATA BOX sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 10 mai 2019 à 12 Heures à l'immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018 ;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

4. Quitus à donner aux Administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018 ;

7. Renouvellement du mandat des Administrateurs;

8. Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes;

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2019R01105SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société Boissons du Cap-Bon -SA - SBC

Capital social : 32 604 000 Dinars

Siège social : Km 1 Route Menzel Bouzelfa - Soliman - Nabeul

RC : B16282002

MF : 783152T/A/M/000

Les actionnaires de la société Boissons du Cap-Bon -SA, sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le jeudi 16 mai 2019 à 11 heures à l'immeuble le Dôme, rue du Lac Léman, Les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Fixation du montant annuel des jetons de présence;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat;

8. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2019R01106SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Centrale Laitière du Cap-Bon -SA - CLC

Capital social : 39 960 000 dinars

Siège social : Km 1 Route Menzel Bouzelfa - Soliman - Nabeul

RC : B139771997

MF : 28745H/A/M/000

Les actionnaires de la CLC - SA, sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le jeudi 16 mai 2019 à 10 heures à l'immeuble le Dôme, rue du Lac Léman, Les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des états financiers de l'exercice 2018;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Fixation du montant annuel des jetons de présence;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat;

8. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2019R01107SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

WIFAK SICAR

S.A. au capital de 920.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Terre, Résidence Inès, bloc «B» 3ème étage Centre Urbain Nord 1082 Tunis

MF : 1092615S/P/M/000

RC : B0128822009

Les actionnaires de la société WIFAK SICAR sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 7 mai 2019 à 10h au siège de la société sis à : Avenue de la Terre, résidence Inès, bloc «B» 3ème étage Centre Urbain Nord 1082 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activités au 31/12/2018

2. Approbation des états financiers au 31/12/2018

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018

4. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2018

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018

6. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2018

7. Nomination d'un comité charaïque

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2019R01122SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société Touristique Marhaba Beach

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 8h30 du matin à l'hôtel Royal Salem sise à Sousse, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018;

2) Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018 ;

3) Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018;

4) Quitus aux administrateurs;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018;

6) Renouvellement de mandats des administrateurs;

7) Questions diverses.

2019S00545SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE L'HOTEL MARHABA PALACE

Capital social : 5 200 000 DT

RC : B165941997

MF : 0019986YAM000

CNSS : 105091-40

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Kantaoui Marhaba International à Sousse, seront invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 09H15 du matin. à l'Hôtel MARHABA ROYAL SALEM à Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2018

- Rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018

- Examen et approbation du Bilan et des comptes annexes relatifs à l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement partiel du conseil d'administration

- Affectation des Résultats

- Questions diverses.

2019S00546SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS»

S.A. : Au capital de 6.558.400,000 D

Siège social : Route Soukra Km 0.5 Résidence TOUTA App 502, Sfax 3003

Matricule fiscal : 1309545X/A/M/000

Registre ce commerce : B81148452013

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS», sont priés d'assister à l'assemblée générale mixte qui se tiendra vendredi 17 mai 2019 à 21 heures soir à l'Hôtel IBIS Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour les décisions ordinaires :

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2016,

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016,

- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2016,

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2017,

- Approbation des états financiers relatifs à de l'exercice clos le 31/11/2017,

- Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2017,

- Quitus au Directeur Général, au Président du Conseil d'administration et aux membres du Conseil d'Administration au titre des exercices 2016 et 2017,

- Affectation des résultats de l'exercice 2016,

- Affectation des résultats de l'exercice 2017.

- Pour les décisions extraordinaires :

- Approbation du changement du siège social,

- Approbation de la modification et de la mise à jour des statuts.

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2019X00583SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire Exercice 2018

Société D'ENVIRONNEMENT, PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES)

S.A au capital de 5.000.000 DT

M.F : 1219013 W/A/M/000

Zone Industrielle - Gabès

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ENVIRONNEMENT, PLANTATIONS, ET JARDINAGE (S.E.P.J-GABES) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 3 mai 2019 à 11 h au club des cadres du groupe chimique tunisien sis à Mtorech - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice 2018;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des rapports et états financiers arrêtés au 31/12/2018;

- Approbation des opérations et conventions rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants du C.S.C sur l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs et aux directeurs généraux.

- Affectation du résultat exercice 2018.

2019Z00105SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

NIDA S.A

Société anonyme

Au capital de 13.200.000 Dinars

Siège social : Imm NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazala

Matricule fiscal : 1010501/F/A/M/000

Registre de commerce : B2444602007

CNSS : 285180-00

Messieurs les actionnaires de la Société NIDA S.A sont convoqués, suite à la décision du conseil d'administration en date du 11 avril 2019, à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 29 avril 2019 à 10 heures au siège de NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km. 3,5 - Ariana -El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modalité de convocation de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la société relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers de l'exercice arrêtés au 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Jetons de présence

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires aux bureaux de la société NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazala, durant le délai légal.

2019401688SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

NIDA S.A

Société anonyme

Au capital de 13.200.000 Dinars

Siège social : Imm NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazala

Matricule fiscal : 1010501/F/A/M/000

Registre de commerce : B2444602007

CNSS : 285180-00

Messieurs les actionnaires de la Société NIDA S.A sont convoqués, suite à la décision du conseil d'administration en date du 11 avril 2019, à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le lundi 29 avril 2019 à 11 heures au siège de NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modalité de convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

- Approbation de la mise à jour des statuts en date du 12/12/2018.

Les documents afférents à la présente assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires aux bureaux de la société NIDA Technopole El Ghazala, route de Raoued Km 3,5 - Ariana - El Ghazala, durant le délai légal.

2019401689SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV AXIS Trésorerie

Société d'Investissement à Capital Variable régie par

la Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°1/2003 du 13/5/2003

MF : 0842067DNM000

Siège social : Yasmine Tower bloc C 6ème étage, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

SICAV AXIS TRESORERIE porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire se tiendra le mardi 7 mai 2019 à 15 heures au siège social de la société sis à Yssmine Tower bloc C 6ème étage, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2018 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'administration et des comptes arrêtés au 31 décembre 2018 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

5. Prise d'acte de la démission d'un administrateur personne physique

6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur personne physique ;

7. Renouvellement des mandats d'administrateurs arrivés à échéance ;

8. Prise d'acte de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;

9. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2018 ;

10. Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs;

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2019401691SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TAYSIR MICROFINANCE SA

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 dinars

Siège social : 91-93 Avenue Louis Braille Cité El Khadra - 1002 Tunis

MF : 1292840 N/A/M/000

RC : B0171842013

CNSS : 34758332

Messieurs les actionnaires de la société Taysir Microfinance, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra jeudi 02/5/2019 à 10H, au siège social de la Société, sis au 91-93 Avenue Louis Braille, Cité Elkhadra, Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

5. Lecture et approbation des conventions énumérées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations mentionnées à l'article 200 du CSC, et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

7. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

8. Nomination d'un nouvel administrateur,

9. Approbation d'une convention d'aval de crédit au profit de la Société,

10. Pouvoirs pour formalités.

2019401703SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«LE MOTEUR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 02167/H/A/M/000

RC : B18161996

Messieurs les actionnaires de la Société «Le Moteur S.A», sont convoqués en assemblée générale

ordinaire pour le mercredi 8 mai 2019, à 09h, au siège de la Société sis Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis - Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société et les opérations relatives à l'exercice 2018,

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ainsi que des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux Administrateurs,

- Fixation des jetons de présence,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2019401708SANB3

Convocation

Artois Confection Tunisie

Société anonyme

Au capital de 350.000 DT

«Société en liquidation»

Siège social : Zone industrielle de Mateur Bizerte

Matricule fiscal : 492462M

N° CNSS : 181132-33

Registre de commerce : B149111997

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire le 7/5/2019 à 10h à l'adresse du liquidateur de la société : Complexe Immobilier et Commercial «FLORIDA» 1er étage, Avenue Othmen Ibn Affen - Cité "Ennasr 1" - Ariana afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 - 2/ Approbation des conventions relevant des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales 3/ Quitus aux administrateurs - 4/ Affectation des résultats - 5/ Approbation des comptes définitifs de la liquidation - 6/ Approbation du rapport du liquidateur - 7/ Approbation de la clôture des opérations de liquidation et la cessation définitive de la société - 8/ Quitus au liquidateur 9/ Désignation du lieu de dépôt des documents relatifs à la société conformément à l'article 47 du Code des sociétés Commerciales - 10/ Questions diverses.

2019401711SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie

Société à responsabilité limitée

Au capital de 692000 Dinars

Siège social : 8012 Fondouk Jedid

R.C : B1111871998

M.F : 0020550N

Affiliation C.N.S.S : 041774-64

Messieurs les associés de la SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie S.A.R.L sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 6 mai 2019 à 11,30 heures au siège de la société sis à 8012 Fondouk Jédid pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2017.

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017.

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2017.

5/ Quitus aux gérants.

6/ Questions diverses.

- Les états financiers de l'exercice 2017.

- Le rapport de gestion 2017.

- Le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2017.

Nous vous informons que les documents suivants seront mis à votre disposition au siège de la société quinze jours avant la date de l'assemblée.

2019R01100SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de Service Agricoles ENNOUHOUDH Maamoura

Suite à l'absence du quorum durant l'assemblée générale du 5 avril 2019, le conseil d'administration convoque tous les adhérents de la Société à l'assemblée générale ordinaire le 26 avril 2019 à 16 h 30mn à la maison des jeunes de Maamoura à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport sur la gestion 2018

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes 2018

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Election des membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

2019N00355SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société "TOTAL TUNISIE" dont le siège social est situé à la rue du Lac Huron Les berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises sous n°20 en date du 7 février 2019 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation réglementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation enregistrée sous le n°2500102 en date du 7 juin 2002 et qui consiste en une station de stockage et de distribution de gaz de pétrole liquéfié pour véhicule située à proximité de l'autoroute "A1" (Tunis - Sfax) au point kilométrique n°29 à la délégation de Grombalia du gouvernorat de Nabeul, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Nabeul ou de la municipalité de Grombalia.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Monsieur le Gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de Grombalia ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

En application de l'article 16 du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué le 4 août 2005, le Président de la Commune de Ben Arous informe le public que le projet de la révision partielle du Plan d'aménagement de la Commune de Ben Arous sera affiché durant deux mois à partir de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne afin que le public en prenne connaissance.

Toute personne intéressée peut consigner ses observations ou oppositions dans le registre d'enquête ouvert à cet effet au siège de la Municipalité de Ben Arous, ou adresser un mémoire d'opposition par courrier recommandé au Président du Conseil Municipal de Ben Arous, avenue de la République, 2013 Ben Arous.

2019R01113DIVD2

Avis d'enquête au public

Ministère des affaires locales et d'environnement

Commune d'Elguettar

Le président de la commune d'Elguettar informe le public que les plans d'aménagement de détail de deux zones urbaines «awled Bouomrane et awled Bousaad» sera affiché au public au siège de la commune d'Elguettar pour une période de deux mois (60 jours) à partir de 01/5/2019 jusqu'au 31/7/2019 conformément à l'article 16 du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme approuvé en 1949.

Tous les citoyens et habitants de la commune d'Elguettar et toute personne intéressée sont invités à consulter le dit plan et à formuler leurs remarques et observations soit sur le registre mis à leur disposition au siège de la commune d'Elguettar à cet effet ou à les faire parvenir à monsieur le président de la commune d'Elguettar par voie postale sous plis recommandé avec accusé de réception dans les délais sus-indiqués.

2019R01115DIVD2

Avis

Mr Ammar Ben Ahmed Ben Mohamed Lassig informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de 13 pieds d'olives sise route Manzel Chaker km 36 Sfax est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 70 jours de cette publication.

2019X00572DIVD2

Avis

Mr Hasan Ben Ali Mnejja informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 216 m² sise route Sokra km 4 Sfax est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 70 jours de cette publication.

2019X00573DIVD2

Avis

Les héritiers de Taher Ben Saiid Ben Ali Abid : sa femme Hamida Bent Hmed Abid et ses fils, Radhwan, Faiza, Ibtisem et Lassad informent le public que leurs titre de propriété concernant un terrain de sup 977 m² sise route esaltaniya km 7 Sfax est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant M Abid Zouhir Notaire à Sfax aux cours de 70 jours de cette publication.

2019X00574DIVD2

Perte d'un acte

Leïla Gorbel annonce la perte de son acte d'achat d'un lot de 102 m² sise route Mahdia km4 Sfax. Elle veut extraire un deuxième original.

Tous ceux qui s'opposent doivent l'annoncer auprès du bureau du Notaire Rachid Cheikh rouhou 48 rue mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X00581DIVD2

Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus